

## Conseil de la Communauté Séance du 11 juillet 2024

### Session ordinaire

#### Date de la convocation :

Le 04 juillet 2024

#### Date d'affichage :

Le 04 juillet 2024

#### Nombre de conseillers Communautaires :

**En exercice : 33**

**Présents :**

25 à 19h05

22 à 21h08

**Votants : 32 à 19h05**

30 à 21h08

29 à 21h21 (Madame GUICHARD  
absente au moment du vote)

#### Votes exprimés :

**Pour : 29**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Le Conseil de la Communauté de communes du Val d'Amboise, Légalement convoqué s'est réuni le onze juillet deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures à l'Espace Communautaire – Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Yves AGUITON

**Présents :** Monsieur Yves AGUITON, Monsieur Brice RAVIER, Madame Sandra GUICHARD, Monsieur Jean CORNUAULT (jusqu'à 21h08), Madame Corinne SIMONEAU, Monsieur Lionel CHISSON (jusqu'à 21h08), Madame Evelyne LAUNAY, Monsieur Luc FAVIA, Madame Chantal ALEXANDRE, Monsieur Vincent RALLE, Monsieur Thierry BOUTARD, Madame Jacqueline MOUSSET, Monsieur Jean-Michel LENA, Monsieur Pascal DUPRE, Madame Virginie GAY-CHANTELOUP, Monsieur Hervé LENGLET, Monsieur Claude CICUTTI, Monsieur Didier ELWART, Monsieur Cyrille MARTIN, Monsieur Lionel LEVHA, Madame Blandine BENOIST, Monsieur Pierre MORIN, Monsieur Jocelyn GARCONNET, Monsieur Philippe DENIAU, Monsieur Frédéric SAROUILLE (jusqu'à 21h08).

**Pouvoirs :** Monsieur Jean CORNUAULT à Madame Sandra GUICHARD (à partir de 21h08), Madame Myriam SANTACANA à Monsieur Brice RAVIER, Monsieur Lionel CHISSON à Madame Chantal ALEXANDRE (à partir de 21h08), Madame Karine ROUMANEIX à Monsieur Vincent RALLE, Monsieur Johnny VERCOUILLIE à Madame Corinne SIMONEAU, Monsieur Marc LEONARD à Monsieur Thierry BOUTARD, Monsieur Gérard LELEU à Monsieur Luc FAVIA, Madame Catherine MEUNIER à Monsieur Jocelyn GARCONNET, Madame Christine FAUQUET à Monsieur Frédéric SAROUILLE.

**Absent(s) :** Madame Gismonde GAUTHER-BERDON.

**Secrétaire de séance :** Madame Evelyne LAUNAY.

## Délibération n°2024 - 07 - 16

### Services à la population

## Révision du Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS) pour le Centre Aquatique du Val d'Amboise

***Monsieur Brice RAVIER, Conseiller Délégué de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la délibération suivante.***

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L5214-16 ;

**Vu** le Code du sport, réglementant la pratique sportive en France, notamment les articles L 322-7 et suivants, et les articles D322-16, A322-12 et A322-13 ;

**Vu** le Code de la Santé Publique, notamment les articles L 1332-1 et suivants ;

**Vu** la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 - art. 175 (V) qui abroge la loi n°51-662 du 24 mai 1951 relatif à la sécurité dans les établissements de natation ;

**Vu** l'arrêté du 20 juin 2003 fixant les modalités d'encadrement et les conditions d'organisation de la pratique de certaines activités physiques dans les centres de vacances et les centre de loisirs sans hébergement ;

**Vu** le décret n° 2023-437 du 03 juin 2023 relatif à la surveillance des baignades d'accès payant ;  
**Vu** l'avis favorable de la Commission Petite Enfance-Enfance-Jeunesse-Action Sociale-Sport-Culture du 16 mai 2024.

**Considérant** qu'il est nécessaire de revoir le POSS afin d'y apporter des modifications pour améliorer la sécurité des usagers et adapter au mieux ce document aux réalités de terrain des équipes.

Ce document, à caractère obligatoire, doit être élaboré en fonction de la configuration des lieux, définir les zones de surveillance, le nombre de personnes chargées de garantir cette surveillance, l'emplacement du matériel de sauvetage et de secours, les commandes d'arrêt et les organes de coupure des fluides, les moyens de communication intérieure et avec les secours extérieurs, ainsi que les voies d'accès des secours.

La révision du document porte notamment sur les points suivants :

- Révision de l'article 4 : Personnel en charge de la surveillance et de l'encadrement selon les activités ;
- Ajout d'une attestation de prise de connaissance du POSS.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :**

- **D'approuver** le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS) du Centre Aquatique du Val d'Amboise tel qu'annexé.
- **D'autoriser** le Président à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

**Secrétaire de séance**

Madame Evelyne LAUNAY



**Le Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise**

Monsieur Yves AGUITON

